



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال@ةE+ +ةL٢Oة@ة+ | %XةAة* | ٢٤A%ةO|
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 02 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/12/2021**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que l'Etat Marocain, a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, le 28 juillet 2021 au profit de Tanger Med Dev Log SA, 25.688.460 actions Marsa Maroc, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 50% et 33,33% dans le capital de Marsa Maroc.

Suite à cette transaction, l'Etat marocain déclare détenir :

- Directement : 18.348.860 actions Marsa Maroc, soit 25% du capital ;
- Indirectement : 25.688.460 actions Marsa Maroc, soit 35% du capital, à travers la société Tanger Med Dev Log SA.

Ainsi, la participation totale (directe et indirecte) de l'Etat Marocain dans le capital de Marsa Maroc reste de 60%, soit 44.037.320 actions.

Dans les 12 mois qui suivent le franchissement des seuils précités, l'Etat Marocain envisage de continuer à siéger au conseil de surveillance de Marsa Maroc.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma